



Avis – Règlement de la circulation



Gemeng Noumer

Chères concitoyennes, chers concitoyens de la commune de Nommern,

Nous souhaitons vous informer de la réglementation de la circulation mise en place dans le cadre de la grande journée du Télévie ce samedi 20 mars 2024, dont les festivités auront lieu au centre de Nommern. Afin de garantir la sécurité générale, nous vous invitons à respecter les dispositions mises en place et à éviter les chemins dérobés.

Le centre de Nommern, c'est-à-dire le tronçon de la Rue Principale entre la Rue du Knapp et la Rue Millebaach, est barré à la circulation à partir du vendredi, 19 avril à 8h30. La circulation est interdite sur le tronçon de la Rue Principale entre la Rue Neuve la Rue du Knapp, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs, ainsi que des partenaires Télévie disposant d'une autorisation de passage. Pour arriver à Nommern en évitant le centre barré, il faut soit suivre le CR118 à Larochette, puis le CR346 en direction de Nommern, soit suivre le CR119 à Schrondweiler, puis le CR 346 en direction de Nommern.

Les arrêts de bus " Aechelbur ", " Griechten " et " Bei der Kierch " ne sont desservis par le bus 232 à partir de ce vendredi à 8h30 jusqu'au dimanche à 20h00. La ligne scolaire K18 n'est pas concernée.

À partir du jeudi 18 avril, il est interdit de se garer sur le parking près de l'école et les emplacements en face du parking, ainsi que sur la bande de stationnement le long de l'école et de la mairie. À partir du vendredi 19 avril, il est également interdit de stationner sur les places de stationnement devant la maison communale et sur la cour en face.

Samedi, le 20 avril, la circulation se fait en sens unique à partir de la sortie d'Aechelbur jusqu'à Nommern, et continue à travers le Ale Wee et au-delà par le Dickerwee ou le chemin de liaison en direction du lieu-dit " Baakes ", chemins qui ont leur issu sur le CR119. Sur le Dickerwee, sur le chemin de liaison en direction de du lieu-dit " Baakes " et sur le Ale Wee, les cyclistes sont autorisés à circuler en contre-sens, et il va de soi que les piétons y sont aussi admis. La vitesse est limitée à 30 km/h sur tout le parcours en sens-unique.

Il est possible de se garer sur la cour de la ferme Petry (2, rue Principale à Nommern), soit sur les bandes de stationnement près du terrain de football, soit sur les emplacements marqués comme tels dans le Ale Wee. Il est interdit de se garer des deux côtés de la Rue jusqu'à l'intersection avec le CR346 en direction de Schrondweiler (sauf sur les emplacements aménagés comme tels), ainsi que des deux côtés de la Rue Nommerlayen. Sur le tronçon commençant à la sortie d'Aechelbur jusqu'à l'intersection avec la Rue Millebaach, il est interdit de se garer du côté du sens de la circulation, sauf sur les bandes de stationnement aménagées. Les personnes arrivant de Cruchten ou de Schrondweiler sont invitées à profiter de la navette, au sujet de laquelle des informations plus détaillées peuvent être consultées dans la brochure Télévie qui vient d'être distribuée à tous les ménages.

Merci de votre compréhension.

Le collègue des bourgmestre et échevins